



COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
DE LYON

Chiffres 2014

Le mot du président Jean-Marc Le Gars

En ce début d'année 2015, la situation de la cour administrative d'appel de Lyon est mitigée.

Elle a continué à se réformer et à se moderniser au cours de l'année 2014 qui a vu, notamment, le développement de l'application Télécours, mise en service en décembre 2013, qui permet l'échange et le stockage entièrement dématérialisés des requêtes, mémoires et pièces de procédure.

Fin 2014, ce sont près des trois-quarts des requêtes nouvelles qui parvenaient à la cour par ce procédé. Dans la foulée, les procédures de travail dématérialisées se sont aussi généralisées. Si la situation statistique reste bonne et les délais de jugement convenables, les perspectives ne sont guère encourageantes. La très forte augmentation du nombre des requêtes, sous l'effet principalement du contentieux de

la police des étrangers, combinée à l'insuffisance des moyens, ne permet plus à la cour, et de très loin, de juger autant d'affaires qu'elle en reçoit. En dépit des efforts des magistrats et agents de greffe, qui se traduisent par une productivité élevée, le stock des affaires pendantes grossit et les délais de jugement remontent vers des niveaux qui ne sont pas souhaitables.

4 104

AFFAIRES ENREGISTRÉES,
SOIT UNE AUGMENTATION DE
14,3% PAR RAPPORT À 2013

3 450

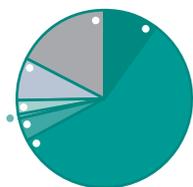
AFFAIRES JUGÉES, SOIT UNE
AUGMENTATION DE **6%**
PAR RAPPORT À 2013

Délai prévisible moyen
de jugement

11m 19j

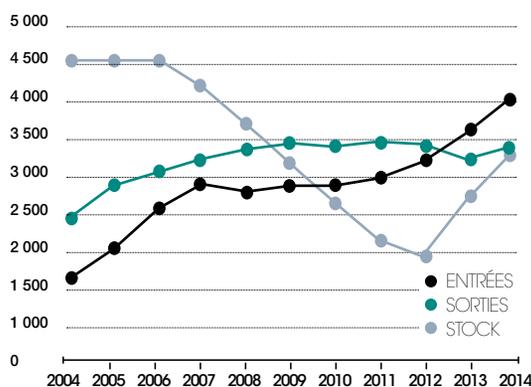
- **47,9%**
DE 2004 À 2014

RÉPARTITION DES AFFAIRES JUGÉES
PAR TYPE DE CONTENTIEUX



10,3 % Contentieux fiscal
57,2 % Étrangers
4,3 % Fonctionnaires
et agents publics
0,4 % Logement
2,7 % Police
7,7 % Environnement et
urbanisme & aménagement
17,5 % Autres

NOMBRE D'AFFAIRES
EN DONNÉES NETTES (DEPUIS 2004)



* Les données nettes correspondent à l'ensemble des requêtes, déduction faite de celles qui présentent des questions identiques en fait et en droit.